

ARCHIVES

départementales et métropolitaines

Établissements classés

1800-1973

5 M etcl 1 - 395

Préfecture du Rhône

INTRODUCTION

Le présent répertoire numérique décrit le fonds d'archives que le bureau des établissements classés de la Préfecture du Rhône a versé aux Archives départementales pour la période allant de l'an VIII à 1941. On y trouve toutefois quelques documents remontant au XVIII^e siècle et un registre allant jusqu'en 1966. Ces archives représentent 395 articles et occupent 55 mètres linéaires. Le fonds regroupe, d'une part, les textes législatifs et réglementaires émis au niveau national et départemental pour le contrôle des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes. Il concerne, d'autre part, l'organisation et les travaux des services d'inspection et de répression des fraudes. Enfin, la plus grande partie des particuliers ou de sociétés pour obtenir une autorisation d'installation, de maintien ou de transfert d'un établissement ou d'une activité classée.

Classement et contenu

En matière de droit, le décret impérial du 15 octobre 1810, suivi de l'ordonnance du 14 janvier 1815, répartit des établissements industriels en 3 classes, selon le degré de nuisance de leur activité. Des tableaux de nomenclature rendent compte de cette répartition.

Un premier traitement du fonds a été effectué à date inconnue aux Archives départementales. Il a donné lieu à un classement des dossiers par tranches chronologiques. Parallèlement un fichier-papier couvrant la période an VIII-1870 a été établi. L'inachèvement de ce fichier et l'inexistence d'un instrument de recherche rendaient nécessaires la reprise complète du traitement d'un fonds, alimenté de surcroît par de nouveaux dossiers. Le choix le plus judicieux de méthodologie de classement était de conserver les différentes articulations thématiques et chronologiques du premier traitement. Il s'agissait, d'une part, de le compléter et d'en rectifier les erreurs éventuelles et, d'autre part, de reprendre le fichier de façon systématique jusqu'en 1870, tout en anticipant la réalisation d'un fichier informatique permettant aux lecteurs une recherche plus large, plus précise et plus rapide.

Le plan de classement définitif est composé de six tranches thématiques.

1-La législation générale, les études statistiques et les enquêtes nationales relatives aux établissements classés font l'objet des premiers articles.

Entre 1810 et 1917, aucune distinction particulière n'est faite au niveau des procédures de demande en autorisation entre les établissements de première, deuxième ou troisième classe. La loi du 19 décembre 1917 et le décret du 24 décembre 1919 mettent fin à cette situation en allégeant la procédure pour les établissements de troisième classe, jugés moins dangereux : dès lors une simple déclaration est suffisante pour permettre l'installation d'un établissement ou d'une activité de troisième classe.

Cette loi est modifiée et complétée par la loi du 20 avril-3 août 1932 qui crée des zones réservées pour les établissements industriels.

2-Un second travail a consisté à rassembler les archives concernant les autorités locales chargées du contrôle des établissements et de la répression d'éventuels délits. Dans ce domaine, services préfectoraux et services municipaux travaillaient de pair.

Dès 1908, l'inspection des établissements classés est confiée à un universitaire, dans le département du Rhône. Une délibération du conseil général du 6 octobre 1919 délègue le chef de la cinquième division et un chef de bureau pour assister l'inspecteur qui ne peut plus gérer seul la masse des dossiers. En 1924, la responsabilité du service de l'inspection des établissements classés est confiée à l'inspecteur divisionnaire du travail, secondé par des inspecteurs départementaux.

Le directeur des services vétérinaires du Rhône est chargé, quant à lui, de contrôler des établissements tels que les vacheries, les porcheries, les abattoirs et les clos d'équarrissage. La conservation des travaux des services d'inspection (inspection des établissements classés, commission sanitaire de l'arrondissement de Lyon et conseil d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement de Lyon) fait tout l'intérêt de cette partie du fonds : ils consistent en rapports généraux annuels établis par l'inspecteur des établissements classés, comprenant des données générales sur les établissements industriels du département. On y trouve également des rapports rédigés après enquête par les différents services d'inspection sur des établissements particuliers ou sur plusieurs établissements pratiquant une même activité.

Les enquêtes menées par les commissaires de police sur ordre des maires ou du préfet ont également donné lieu à des rapports intéressants comprenant des données statistiques pour chaque circonscription et la description des établissements industriels. Les commissaires de police étaient chargés de rapporter les accidents survenus dans les établissements classés. Ils engageaient aussi des poursuites contre des établissements non autorisés. Quelques dossiers concernent la répression des fraudes.

3-Certaines activités font l'objet d'un régime particulier et ont été regroupées dans le plan de classement. C'est notamment le cas des établissements utilisant des machines à vapeur : le contrôle de ces établissements respectait, en effet, une procédure particulière. Le fonds comprend des textes législatifs, des états annuels, des états d'épreuves établis par les ingénieurs des mines et un certain nombre de déclarations d'appareils à vapeur. On retrouvera toutefois un bon nombre de dossiers concernant les appareils à vapeur sous la rubrique « dossiers des particuliers » (voir plus bas).

D'autres activités sont classées dans les cas particuliers, leur régime juridique étant défini ou redéfini selon la conjoncture économique ou politique pendant la période donnée.

4-Une quatrième partie du plan de classement couvre les archives relatives aux différents litiges qui ont pu apparaître dans le cas de l'installation d'établissements industriels.

5- Le fonds d'archives des établissements classés contient également de nombreuses demandes de renseignements et des dossiers de correspondance. Les objets de cette correspondance sont très variés, mais sa consultation peut s'avérer fort intéressante car elle contient des précisions sur les établissements industriels dans le département.

6- Les dossiers des particuliers constituent la plus grosse partie du fonds. Les tranches chronologiques du premier classement effectué ont été conservées. Il subsiste cependant quelques points obscurs : entre 1849 et 1851, n'ont été conservés que les dossiers d'établissements utilisant des machines à vapeur. Il semble étrange qu'à cette période, aucun autre dossier n'ait été constitué pour d'autres activités. Quoiqu'il en soit pour la période antérieure (an VIII-1848) et les périodes postérieures, on peut également trouver quantité de dossiers sur des établissements utilisant des appareils à vapeur.

A partir de l'année 1913 les dossiers des sociétés anonymes ou des compagnies ont été classés à part. De la même façon les dossiers d'établissements de la troisième classe ont été isolés des dossiers d'établissements des premières et deuxièmes classes pour des raisons qui ont été évoquées plus haut.

Intérêt du fonds

Différentes pistes de recherches peuvent émerger de ce fond. On peut tout d'abord signaler que ces dossiers permettent, pour certaines activités, de découvrir toute une technique. Les plans de machines, les statistiques ou encore les contrôles effectués par les ingénieurs figurent en effet dans les dossiers de demandes en autorisation pour des questions de sécurité. C'est notamment le cas pour les machines à vapeur.

Au-delà d'une certaine technique, ces dossiers témoignent aussi de l'évolution de la ville au quotidien dans la mesure où chaque demande d'autorisation comprend un plan des locaux et de leur quartier. Ainsi, ils renvoient une certaine image de la ville du XIXe et du XXe siècle, alors qu'elle connaît une forte croissance. De même, toujours au niveau topographique, ils permettent de reconstituer la géographie industrielle de certains quartiers à une époque donnée.

D'autre part, le fait de définir un établissement comme étant dangereux, incommodé ou insalubre, souligne la naissance de la notion d'écologie du fait de l'appréhension de l'industrie en relation avec son environnement. Santé, hygiène, cadre de vie, organisation industrielle et organisation de l'espace sont autant de domaines touchant à l'histoire de l'environnement qui apparaissent dans ces dossiers.

Enfin, les plaintes et pétitions qui répondent à l'enquête de commodo et incommodo, témoignent de l'émergence de la notion de vie privée. Elles illustrent également dans une certaine mesure, les réseaux de sociabilité et de solidarité qui existent au sein de la population.

BIBLIOGRAPHIE

I – Histoire industrielle

LABROUSSE (C. E.), *L'Ere industrielle et la société d'aujourd'hui*, 1880-1980, Paris, PUF, 1982.

LEQUIN (Y.) (sous la direction de), *Rhône-Alpes, cinq cents années lumière, mémoire industrielles*, Paris, Plon, 1991, 501 p.

RIOUX (J.-P.), *La révolution industrielle, 1780-1880*, Paris, 1989 (rééd.), 278 p.

II Etablissements classés

1) Législation

BLANCHE, *Dictionnaire général de l'administration*, Paris, Paul Dupont Editeur, 1884, 2 vol: 944 p.

BOURGUIGNAT (A.), *Législation appliquée aux établissements industriels*, Paris, Victor Dalmont, 1858, 474 p.

BRUNEL (M.), *Les établissements incommodes et dangereux : législation et inconvénients de ces établissements*, Paris, 1876, 500 p.

CSERGO (J.), *Liberté, égalité, propriété : la morale de l'hygiène au XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1988.

FREYCINET (C.), *Traité d'assainissement industriel comprenant la description des principaux procédés employés dans les centres manufacturés de l'Europe occidentale pour protéger la santé publique et l'agriculture contre les effets des travaux industriels*, Paris, 1870, 2 vol.

NAPIAS (H), *Manuel d'hygiène industrielle*, Paris, Masson, 1882, 590 p.

PIC (A.), *Rapport du professeur A. Pic, inspecteur départemental d'hygiène publique*, 1917, Lyon imp. réunies, 1919, 46 p.

ROUX (G.), *La défense sanitaire des villes, les bureaux d'hygiène*, Lyon Delaroche, 1891, 48 p.

2) Ouvrages généraux

AVISSE (H.), *Etablissements industriels : industries dangereuses, insalubres et incommodes*, Paris, A Delhomme, 1851.

GABOLDE (C.), *Les installations classées pour la protection de l'environnement*, Paris, éd. Serey, 1978, 370 p.

3) hygiène et assainissement

BEC (F.), *Les pouvoirs des maires en matière d'hygiène publique de 1789 à 1902, leur nature, leur étendue, leur sanction*, Thèse de doctorat de droit, Aix, 1907, 233 p.

4) Industries particulières

COMBE (J.M.), ESCUDIE (B.), *Vapeurs sur le Rhône : histoire scientifique et technique de la navigation à vapeur de Lyon à la mer*, Lyon, PUL, 1991, 462 p.

DUQUESNE (C.), *De la nécessité de supprimer certains abattoirs particuliers, au point de vue de l'hygiène*, Paris, Jouve, 1936, 59 p.

GUY-DEGUILHEN (S.), *De la ville sale et malodorante à la ville assainie : le contexte social, juridique et environnemental à l'époque de l'apparition de la législation sur les premières manufactures*, Grenoble, mémoire de DESS urbanisme et aménagement, Institut d'urbanisme de Grenoble, 1922, 144 p.

III Les établissements classés de Lyon

1) Ouvrages généraux

FAURE (O), « L'industrie et l'environnement à Lyon au XIX^e siècle », *Recueil d'études offert à G. Désert, Cahier des Annales de Normandie*, n° 24, Caen, Musée de Normandie, 1992, 618 p.

LACASSAGNE (J.), *Les établissements insalubres de l'arrondissement de Lyon*, Lyon, A. Storch Masson, 1891, 636 p.

2) Hygiène et assainissement

BROSSES (comte de), *Rapport sur l'établissement et les premiers travaux du conseil de salubrité du Rhône*, Lyon, imp. Ballanche, 1824, 34 p.

BROSSES (comte de), *Bureau municipal d'hygiène et de statistique de la ville de Lyon*, 1891-1896, Lyon, Imp. La Delarache, 1892, 1897, 2 volumes.

GARIN (J.), *Le service sanitaire de Lyon, son organisation médicale et ses résultats pratiques*, Lyon, Negret, 1878.

LACASSAGNE (A.), *Hygiène de Lyon : compte-rendu des travaux du conseil d'hygiène et de salubrité du département*, Lyon, Stock, 1887, 466 p.

MONFALCON (J.B.) et POLINIERE (A.P.J. de), *Hygiène de la ville de Lyon ou opinions et rapports du conseil de salubrité du département du Rhône*, Lyon, imp. Migon, 1845.

ROUGNIER (L.A.) et ORLENARD (A.), *Hygiène de Lyon : compte-rendu des travaux du conseil d'hygiène (1851-1859)*, Lyon, Vingtrinier, 1860, 5 p.

3) Industries particulières

BOYER (M.), *Les métiers de la viande à Lyon de 1860 à 1914*, Thèse, Lyon II, 1985

CAYEZ (P.), *Métiers jacquards et hauts fourneaux : aux origines de l'industrie lyonnaise*, Lyon, PUL, 1978, 465 p.

DUPASQUIER (A.), *Rapport sur les inconvénients que peuvent présenter les manufactures de produits chimiques qu'on a le projet d'établir dans la presqu'île de Perrache*, Lyon, C. Coque, 1827.

GLENARD (A.), *Sur la fabrication du phosphore et des allumettes phosphorées à Lyon*, Lyon, Vingtrinier, 1856.

PERNOT (H.), *Note au conseil d'hygiène de Lyon au sujet des odeurs infectieuses de la Mouche et de Perrache*, Clermont-Ferrand, Thibaud, 1883, 15 p.

IV Ouverture

ADAYLOT (P.), BERGERON (L.), et RONCAYOLO (M.), *Industrialisation et croissance urbaine dans la France du XIX^e siècle*, Paris, EHESS, 1981

BALAY (O.) et ZYLBERMAN (P.), (sous la direction de), *Ville, habitat et intimité : naissance du petit travailleur infatigable*, Fontenay-sous-bois, Centre d'études de recherches et de formation institutionnelles, 1976, 233 p.

« L'haleine des faubourgs : ville, habitat et santé au XIX^e siècle », *Recherches*, n° 29, Fontenay-sous-bois, 1978.

SEUX (I.), *L'animal facteur d'insalubrité à Lyon sous le second Empire*, mémoire d'histoire contemporaine, Lyon II, 1990, 161 p.

REPERTOIRE

SOMMAIRE

Généralités.....	5M etcl 1-9
Législation et textes réglementaires.....	5M etcl 1-5
Statistiques, enquêtes nationales.....	5M etcl 6-9
Organisation et activités des services chargés du contrôle des établissements classés et de la répression des fraudes dans le Rhône.....	5M etcl 10-20
Services d'inspection des établissements classés.....	5M etcl 10-15
Conseil départemental d'hygiène et de la salubrité publique et commission sanitaire de l'arrondissement de Lyon.....	5M etcl 16-17
Services d'enquête et de répression des fraudes.....	5M etcl 18-20
Contrôle d'activités relevant de régimes particuliers.....	5M etcl 21-36
Contentieux.....	5M etcl 37-39
Demandes de renseignements.....	5M etcl 40-41
Dossiers d'autorisation et de déclaration.....	5M etcl 42-395
Répertoires alphabétiques et registres généraux.....	5 M etcl 42-47
Dossiers d'autorisation (1728-1941).....	5 M etcl 48-294
Dossiers de déclaration (1920-1941).....	5 M etcl 295-357
Plaintes, rejets et affaires sans suite.....	5 M etcl 358-395

GÉNÉRALITÉS

LÉGISLATION ET TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Lois, décrets et circulaires concernant les établissements classés soumis à autorisation (1^{ère}, 2^e et 3^e classes)

- 5 M etcl 1 Nomenclature.- Application : circulaires ministérielles (1837,1879), décret du 31 décembre 1866, tableaux de nomenclature (s.d.), correspondance du préfet avec le ministre des Travaux Publics, de l'Agriculture et du Commerce et avec les commissaires de police. Révision prévue par le décret du 24 décembre 1934 suite à l'accident de la société de Tubize à Vénissieux : projet de révision, tableau des modifications (1934).
1837-1934
- 5 M etcl 2-3 Loi du 19 décembre 1917 et décret du 19 décembre 1917 modifiant les dispositions applicables aux établissements classés et réorganisant le service d'inspection : textes officiels, circulaires ministérielles (1918-1931), état des demandes en autorisation déposées à la Préfecture du département du Rhône avant le 1er janvier 1920 et non traitées, documentation.
1917-1931
- 5 M etcl 3 Loi du 20 avril-3 août 1932 relative aux zones réservées aux établissements industriels : textes officiels, circulaire ministérielle.
1932
- 5 M etcl 4 Application de la législation et de la réglementation dans le Rhône.- Création d'une zone de limitation géographique d'installation d'établissements classés à la Guillotière (1844-1845). Modèles de demande en autorisation (1851). Consultation de l'autorité militaire sur les autorisations d'établissements classés : tableau des communes du département du Rhône concernées par cette mesure (1878-1931). Établissements installés à proximité des chemins de fer (1907-1940). Application de la législation à Lyon (1883). Établissements exploités pour les besoins des services publics en vertu d'une concession de l'État et soumis aux clauses et conditions d'un cahier des charges (1928). Accidents survenus aux établissements classés (1928-1966). Surveillance des usines susceptibles de pollution des eaux (1937). Extension des établissements commerciaux, industriels ou artisanaux (1939).
1844-1966

Législation propre aux établissements soumis à déclaration (établissements de 3^e classe à partir de 1920)

- 5 M etcl 5 Réglementation générale.- loi du 19 décembre 1917, application : ordonnance du préfet de police de Paris du 14 janvier 1920, nomenclature, arrêté préfectoral du 9 mars 1920, circulaires ministérielles (1920-1926). Décret du 3 août 1932, application : tableau de la nouvelle nomenclature (1932-1938).

Réglementation particulière.- Fabrication de l'acétylène gazeux ou comprimé : arrêté préfectoral du 2 mars 1935 ; appareils mobiles pour la production de gaz acétylène : arrêtés du préfet, rapport, *Recueil des actes administratifs* (mars 1915), bulletin de livraison, correspondance (mai 1906, février-juin 1915). Fumées industrielles, interdiction et lutte contre la pollution atmosphérique : circulaire interministérielle, arrêté préfectoral, copie d'ordonnance préfectorale, *Recueil des actes administratifs* (1906), extraits du *Journal officiel*, affiche, notes, correspondance (août 1905-septembre 1906, mars-juin 1924, mars 1927, janvier-avril 1934). Sodium et potassium, interdiction de vente sur la voie publique : *Recueil des actes administratifs* (1916), affiches, correspondance (avril-mai 1916, juin 1921). Emploi de l'éther dans les salons de coiffure, interdiction : arrêté du préfet, ordonnance de police, *Recueil des actes administratifs* (août 1930), *La prévention du feu en eau et feu réunis, revue mensuelle technique et corporative* (mars 1930), coupures de presse, notes, correspondance (décembre 1929-novembre 1934). Dépôts de liquides inflammables de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie (1929, 1933, 1939).

1906-1939

STATISTIQUES, ENQUÊTE

5 M etcl 6 Statistiques.- Statistiques transmises par le préfet au ministère et de l'industrie du Commerce : avis de récépissé des états semestriels des établissements classés (1836-1849), états nominatifs trimestriels des autorisations accordées ou refusées et des affaires en instance (1862-1887). Instructions relatives aux statistiques établies sur les établissements classés (1908-1927). États des changements intervenus dans les établissements classés, états des établissements classés (1936-1940).

1836-1940

5 M etcl 7-9 Enquête nationale sur les établissements classés : fiches individuelles de renseignements par exploitants remplies par les commissaires de police ou les maires du département du Rhône (classement par ordre numérique).

1928-1929

5 M etcl 7 Fiches n° 1-1500.

5 M etcl 8 Fiches n° 1501-3000.

5 M etcl 9 Fiches n° 3001-5351.

SERVICES CHARGÉS DU CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES DANS LE RHÔNE

SERVICE D'INSPECTION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSES

Organisation et fonctionnement

5 M etcl 10 Organisation du service.- Nomination d'un universitaire comme chef de service de l'inspection des établissements classés : correspondance, délibération du conseil général. Attribution du service à l'inspecteur divisionnaire du Travail :

arrêté préfectoral, rapport du préfet du Rhône, extrait du procès-verbal de la séance du 28 mai 1924 du conseil général (1924).

Fonctionnement du service.- Rapports de l'inspecteur en chef des établissements classés (1928-1934).

1919-1934

5 M etcl 11 Création de postes, nominations : arrêtés préfectoraux (1925-1937), extraits de procès-verbaux de séances du conseil général (1930), rapports, avis de l'inspecteur divisionnaire du travail (1926-1939), état des inspecteurs exerçant depuis le 1^{er} novembre 1939 (1939), 1925-1939.

5 M etcl 12 Traitements et indemnités.- États trimestriels des traitements et indemnités, correspondance entre le préfet du Rhône et le Trésorier payeur général du Rhône (1920-1939). Relèvement des indemnités et création d'un cinquième poste d'inspecteur (1927). Prélèvement des indemnités allouées au directeur des services vétérinaires (1927). Prélèvement des indemnités allouées aux inspecteurs (1930). Attribution d'une indemnité de déplacement aux inspecteurs et au Directeur des services vétérinaires du département du Rhône (1939), 1838, 1920-1939.

Activités des inspecteurs des établissements classés

5 M etcl 13 Rapports généraux annuels de l'inspecteur des établissements classés au préfet du Rhône (1906-1911, *lacunes*). Rapports annuels établis par l'inspecteur divisionnaire du Travail et par le directeur des services vétérinaires du département du Rhône pour être rapportés au conseil général (1924-1935)

1906-1935

5 M etcl 14 Enquêtes des inspecteurs sur des types d'établissements classés, examen des vœux du conseil municipal de Lyon : rapports.

1909-1936

Concerne : les établissements fabriquant ou utilisant de l'acide sulfurique (1909), les tueries particulière de Tassin-La-Demi-Lune et de Bron (1909-1911), les établissements fabriquant du gaz hydrogène ou comprimé (1909), les explosions dans les usines de fabrication de gaz d'éclairage (1910), les usines frigorifiques (1910), les usines préparant du chlorate de soude (1911), les dépôts de boues et d'immondices (1935-1936), les vœux du conseil municipal de Lyon relatifs à la modification du classement des garages automobiles (1920, 1925) et à la création d'une commission chargée de contrôler les dépôts d'hydrocarbures (1928).

Documentation imprimée

5 M etcl 15 Rapport sur les opérations du service d'inspection des établissements classés pendant l'année 1907 suivi du Résumé de la période 1898-1907, présenté à Monsieur le préfet de police par Monsieur Paul Adam, inspecteur principal, chef de Service, Paris, impr. Chaix, 1908. Les industries insalubres : établissements classés par François Coreil et Léon Nicolas, Paris, H. Dunod et Epinat éditeurs, 1908.

1908

**CONSEIL DÉPARTEMENT D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ PUBLIQUE
ET COMMISSION SANITAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE LYON**

5 M etcl 16 Fonctionnement, composition.- Demande d'une indemnité de transport par le conseil de salubrité : rapport (1838). Consultation de la commission départementale des sites et monuments naturels à caractère artistique ou pittoresque lors des enquêtes : rapport (1920). Admission comme membres consultatifs du commandant des pompiers (1925), d'un élu du conseil municipal de Lyon (1938-1939) : rapports, correspondance. Examen du vœu de la commission sanitaire de Lyon-Ouest tendant à subordonner la mise en exploitation des établissements classés à l'accomplissement des mesures de sécurité imposées par les arrêtés d'autorisation (1935).

1838-1939

5 M etcl 17 Rapports présentés au conseil de salubrité publique.

1838-1937

Concerne : le décès rapproché de deux fabricantes d'allumettes phosphoriques (1838), la fabrique de benzine et de fuschine de messieurs Renard et Franc à Pierre-Bénite (1864-1867), le classement éventuel de l'industrie du nickelage et du polissage (1912), le classement des ateliers d'apprêteur (1910), les forges employant des marteaux mécaniques (1911), les tueries particulières du département du Rhône (1937).

SERVICES D'ENQUÊTE ET DE RÉPRESSION DES FRAUDES

Enquêtes

5 M etcl 18 Enquêtes sur des établissements classés : rapports, états.

1883-1925

Concerne : les établissements classés de Vaise (1833), de la rue de la Vitriolerie (1883), de la Croix-Rousse (1884, 1887), les lavoirs et buanderies de Givors, Oullins, Villeurbanne, Charpennes et Saint-Fons (1908), les garages automobiles de l'agglomération lyonnaise (1925).

5 M etcl 19 Enquêtes et documentation sur les accidents et les incendies dans les établissements classés : rapports, états, articles.

1854-1939

Concerne : deux accidents survenus dans des fabriques de Lyon (1854, 1857), les accidents survenus à deux bateaux à vapeur, le « *Parisien* » (1861-1880) et à « *la Mouche n°6* » (1879-1880), les incendies survenus en 1927 dans le 7^e arrondissement (1928), les incendies survenus dans des établissements classés de Lyon ou de son agglomération (1928-1929), les explosions survenues à terre et en mer à cause d'appareils à vapeur (1873-1889), l'explosion d'une chaudière verticale aux Forges de Marnaval en Haute-Marne (1883), les accidents survenus à cause d'appareils à vapeur (1921-1939).

Répression des fraudes

5 M etcl 20 Avertissements et contraventions établis par le garde-mine contre des entrepreneurs utilisant des appareils à vapeur dans des conditions contraires aux normes (1873-1883). Contraventions relevées par les commissaires de police contre différents entrepreneurs non autorisés (1845, 1883, 1937-1938). Mises en demeure de fermeture par arrêtés préfectoraux de porcheries clandestines (1935-1938), d'une tuerie particulière (1937), de boyauderies (1937-1939), de dépôts de films cinématographiques clandestins (1937-1941).
1845-1941

RÉGIMES PARTICULIERS ET DOSSIERS GÉNÉRAUX PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT OU D'ACTIVITÉ

ROUSSAGE DU CHANVRE

5 M etcl 21 Contrôle de l'activité du rouissage du chanvre à l'occasion d'épidémies : arrêté préfectoral du 5 août 1832 faisant défense de rouir le chanvre dans les cours d'eau et plans d'eau, rapport de l'ingénieur en chef des mines sur la nécessité de poursuivre toute personne exerçant cette activité dans des conditions contraires à celles imposées par la loi.

An VIII-1842

ÉTABLISSEMENTS UTILISANT DES APPAREILS À VAPEUR

5 M etcl 22 Contrôle des appareils à vapeur.- Législation : textes officiels (1866-1920). Recensement et épreuves : états des appareils à vapeur, états des épreuves d'appareils à vapeur établis par les ingénieurs ordinaires des mines ou le garde-mine du département du Rhône, avis de transmission de procès-verbaux ou de certificats d'épreuve d'appareils à vapeur adressés par le ministre des Travaux Publics au préfet du Rhône (1835-1846, 1870-1876). Désignation de l'Association lyonnaise des propriétaires à vapeur et de l'association « *La Rhodanienne* » pour assurer les épreuves d'appareils à vapeur (1926,1935).
1835-1935

5 M etcl 23-25 Déclarations d'appareils à vapeur par les entrepreneurs.

1865-1883

5 M etcl 23-24 1865-1872.

5 M etcl 25 1873-1879.

5 M etcl 26 1880-1883.

DÉPÔTS DE BOIS

- 5 M etcl 27 Réglementation.- Classement des chantiers de bois à brûler, des entrepôts et dépôts de bois dans la troisième classe des établissements classés : arrêté, circulaire, correspondance (1838, 1844).
Autorisation.- Réouverture des dépôts de bois de la Guillotière (1844-1845).
1838-1845

DÉPÔTS D'HYDROCARBURES ET DE LIQUIDES INFLAMMABLES

- 5 M etcl 28 Déclaration de dépôts de liquides inflammables au préfet du Rhône.
1892-1940
- 5 M etcl 29 Législation et réglementation concernant les réservoirs souterrains d'hydrocarbures et les établissements utilisant ou stockant des hydrocarbures (1919-1948). Recensement : états des dépôts d'hydrocarbure établis par les commissaires de police de Lyon dans leur circonscription, état des établissements ayant des réservoirs importants d'hydrocarbures (1925).
1919-1948

ABATTOIRS INDUSTRIELS

- 5 M etcl 30 Création d'abattoirs industriels régionaux : circulaires du ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, avis du Conseil d'État encourageant la création d'abattoirs industriels dans les villes pourvues d'un abattoir municipal.
1918

VACHERIES, PORCHERIES, TUERIES

- 5 M etcl 31 Réglementation sur les vacheries, porcheries et tueries installées dans des agglomérations dont la population s'est accrue depuis leur installation : circulaire du ministre du Commerce et de l'Industrie.
1927

CLOS D'ÉQUARRISSAGE

- 5 M etcl 32 Règlement général des clos d'équarrissage : arrêté préfectoral du 18 février 1927.
1927

INDUSTRIELS ÉTRANGERS

- 5 M etcl 33 Réglementation sur l'installation en France d'industriels étrangers : circulaire du ministre du Commerce et de l'Industrie du 14 janvier 1935.
1935

GAZ

- 5 M etcl 34 Législation sur l'installation et le contrôle des dépôts de gaz ou des établissements utilisant des appareils de pression à gaz (1900-1939). Désignation des experts contrôlant les appareils de pression à gaz, parmi les ingénieurs des mines, les ingénieurs des manufactures de l'État et le lieutenant du génie de la chefferie à Lyon, indemnisation des experts (1932-1939).
1900-1939
- 5 M etcl 35 Contrôle et recensement des dépôts de gaz : rapports de l'inspecteur divisionnaire du travail; état nominatif des dépôts de gaz butane et propane, déclarations d'exploitation de dépôts de gaz butane et propane.
1936-1937
- 5 M etcl 36 Instruction d'une demande d'autorisation de la Compagnie de gaz de Lyon pour l'extraction du benzol de gaz en vue de pourvoir aux besoins d'explosifs de l'armée : correspondance du préfet avec le ministère de la Guerre, le préfet de police de Paris et l'inspecteur des établissements classés, notes, plans.
1915

CONTENTIEUX

- 5 M etcl 37 Instruction d'une demande d'autorisation d'installer des fours à chaux sur les îles de la Table Ronde et de la Gondolière émise par la commune de Vernaison : arrêté préfectoral du 13 décembre 1811, avis d'opposition des communes de Serézin et Solaize, extraits des registres de délibérations des membres des conseils municipaux de Serézin et Solaize, correspondance avec le sous-préfet, le ministre de l'Intérieur et les maires des communes concernées.
1811-1812
- 5 M etcl 38 Instruction de l'opposition formée par les maires de l'agglomération lyonnaise contre le projet d'installation d'établissements classés sur la Presqu'île Perrache par la ville de Lyon : mémoire en opposition formé par les communes, rapports du conseil de salubrité du département du Rhône, correspondance du préfet du Rhône avec le ministre de l'Intérieur, le maire de Lyon et les maires de la Guillotière, Sainte-Foy-Lès-Lyon et Oullins.
1826-1827
- 5 M etcl 39 Rejet de l'opposition formée par la Compagnie lyonnaise d'éclairage au gaz contre la ville de Lyon à propos de l'adjudication de la distribution de l'éclairage du gaz : arrêté préfectoral, arrêtés du maire, rapport du préfet du Rhône, extraits de délibérations du conseil municipal de Lyon, cahier des charges, clauses et conditions particulières, rapport du maire de Lyon, correspondance avec la Compagnie lyonnaise pour l'éclairage au gaz et le maire de Lyon.
1832-1841

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

5 M etcl 40-41 Réponse aux demandes de renseignements adressées au préfet du Rhône par des particuliers, des communes et des administrations : correspondance.

1811-1939

5 M etcl 40 1811-1911.

5 M etcl 41 1922-1939.

AUTORISATIONS ET DÉCLARATIONS D'ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

RÉPERTOIRES ET REGISTRES GÉNÉRAUX

Demandes d'autorisation

5 M etcl 42, 45 Répertoires alphabétiques.

1851-1966

5 M etcl 42 1851-1864¹ (établissements de 1^{ère}, 2^e et 3^e classes).

5 M etcl 45 1933-1966 (établissements de 1^e et 2^e classe²).

5 M etcl 43-44 Registres chronologiques.

1875-1973

5 M etcl 43 1875-1912.

5 M etcl 44 1912-1973³.

5 M etcl 47 Registre chronologique, puis alphabétique des dossiers de demande d'autorisation des établissements de la 1^{ère}, la 2^{ème} ou la 3^{ème} classe, restés sans suite.

[1857]-1864

Déclarations

5 M etcl 46 Registre chronologique et alphabétique (*lacunes*).

1918-1942

¹ Ce registre a été remis à jour en 1929.

² A partir de 1920, les établissements de 3^e classe sont soumis à déclaration. Voir : 5 M etcl 46.

³ Cette cote est vacante pour le moment. En effet l'original de ce registre est encore conservé par la préfecture du Rhône. Le public des archives départementales peut en consulter une copie sous forme de microfilm sous la référence : 1 Mi 41 R1.

DOSSIERS INDIVIDUELS

Dossiers d'autorisation

Ces dossiers concernent les établissements de 1^{ère}, 2^e et 3^e classes de 1810 à 1920. Après cette date, les dossiers d'établissements classés de 3^e classe sont à rechercher dans les dossiers de déclaration.

5 M etcl 48 Demandes d'autorisation d'installation ou de maintien d'établissements antérieurs à 1811 : arrêtés, correspondance.

1728-1810

Concerne : le four à chaux de M. Perrien à Caluire (an IX), la fabrique de cendres gravelées de MM. Lombard puis Berger à la Guillotière (1728, 1841-1849), les fours à chaux de M. Lafond à Villié (1809), les fours à chaux de M. Rostaing à Saint-Georges-de-Reneins (1810).

5 M etcl 49-294 Demandes d'autorisation d'installation, de maintien et de transfert d'établissements classés postérieures à 1810, instruction : ordonnances royales, arrêtés préfectoraux, avis de l'ingénieur des Mines, rapport de l'enquête de commodo et incommodo, affiches, plans, correspondance⁴ (classement par tranches chronologiques).

1811-1919

5 M etcl 49-69 1810-1848 (classement par ordre alphabétique des demandeurs et complément).

5 M etcl 49	Acc-Bin.
5 M etcl 50	Biz-But.
5 M etcl 51	Cab-Cle.
5 M etcl 52	Coi-Cos.
5 M etcl 53	Cot.
5 M etcl 54	Cour-Dess.
5 M etcl 55	Deu-Duz.
5 M etcl 56	Eco-Gir.
5 M etcl 57	Giri-Hum.
5 M etcl 58	Jac-Lau.
5 M etcl 59	Lav-Maz.
5 M etcl 60	Mell-Para.
5 M etcl 61	Pari-Peyt.
5 M etcl 62	Pica-Rena.
5 M etcl 63	Rene-Se.
5 M etcl 64	Si-Tri.
5 M etcl 65	Tu-Vur.
5 M etcl 66	Complément : Ail-Cui.
5 M etcl 67	Complément : Deb-Nio.
5 M etcl 68	Complément : Pap-Rub.

5 M etcl 70-109 1861-1870 (classement par séries et par ordre alphabétique des demandeurs).

5 M 70-90 1^{ère} série.
5 M etcl 70 Acc-Ber.
5 M etcl 71 Bes-Bour.
5 M etcl 72 Bous-Buz.
5 M etcl 73 Cai-Chau.
5 M etcl 74 Chav-Corn.
5 M etcl 75 Cot-Dey.
5 M etcl 76 Dij-Duz.
5 M etcl 77 Erw-Gav.
5 M etcl 78 Gay-Gon.
5 M etcl 79 Gour-Guy.
5 M etcl 80 Han-Kol.
5 M etcl 81 Labl-Loub.
5 M etcl 82 Mag-Maz.
5 M etcl 83 Mel-Mon.
5 M etcl 84 Mor-Pel.
5 M etcl 85 Per-Pey.
5 M etcl 86 Pic-Puz.
5 M etcl 87 Ros-Roz.
5 M etcl 89 Si-Tuo.
5 M etcl 90 U-Zip.

5 M 91-109 2e série.
5 M etcl 91 Abr-Ben.
5 M etcl 92 Ber-Bon.
5 M etcl 93 Bor-Bru.
5 M etcl 94 Cal-Cha.
5 M etcl 95 Chaz-Com.
5 M etcl 96 Con-Cus.
5 M etcl 97 Dai-Duc.
5 M etcl 98 Duf-Fer.
5 M etcl 99 Fil-Gaz.
5 M etcl 100 Gen-Goy.
5 M etcl 101 Gra-Jac.
5 M etcl 102 Jan-Lyo.
5 M etcl 103 Mac-May.
5 M etcl 104 Me-Mu.
5 M etcl 105 Nac-Pha.
5 M etcl 106 Pic-Rav.
5 M etcl 107 Ren-Rou.
5 M etcl 108 Rous-Tar.
5 M etcl 109 Te-Z.

5 M etcl 110-115 1871-1880 (classement par ordre alphabétique des demandeurs).

5 M etcl 110 A-B.
5 M etcl 111 C.
5 M etcl 112 D-F.
5 M etcl 113 G-L.
5 M etcl 114 M-Pe.
5 M etcl 115 Ph-Y.

5 M etcl 116-148 1881-1900 (classement par ordre alphabétique des demandeurs).

5 M etcl 116	A-Baj.
5 M etcl 117	Bal-Bel.
5 M etcl 118	Ber-Bi.
5 M etcl 119	Bl-Bor.
5 M etcl 120	Bou-Bra.
5 M etcl 121	Bro-Can.
5 M etcl 122	Cap-Char.
5 M etcl 123	Chat-Coi.
5 M etcl 124	Col-Coup.
5 M etcl 125	Cour-Cu.
5 M etcl 126	Da-Del.
5 M etcl 127	Dem-Dum.
5 M etcl 128	Dup-Fa.
5 M etcl 129	Fe-Gar.
5 M etcl 130	Gar-Gin.
5 M etcl 131	Gir-Giru.
5 M etcl 132	Gue-Guy.
5 M etcl 133	Ma-Jan.
5 M etcl 134	Jar-Kung.
5 M etcl 135	La-Le.
5 M etcl 136	Li-Ly.
5 M etcl 137	Ma-Me.
5 M etcl 138	Mi-My.
5 M etcl 139	N-Pata.
5 M etcl 140	Payec-Pic.
5 M etcl 141	Pil-Pla.
5 M etcl 142	Pli-Qui.
5 M etcl 143	Rab-Roch.
5 M etcl 144	Rog-Si.
5 M etcl 145	So-Sy.
5 M etcl 146	Ta-Th.
5 M etcl 147	Ti-Ve.
5 M etcl 148	Vi-Z.

5 M etcl 149-294 1901-1939 (classement par année puis par ordre alphabétique des demandeurs).

5 M etcl 149	1901 (A-V).
5 M etcl 150	1902 (A-T).
5 M etcl 151	1903 (A-V).
5 M etcl 152-153	1904.

5M etcl 152 Ans-Four.
5 M etcl 153 Gai-Vig.

5 M etcl 154-156 1905.

5 M etcl 154 A-D.
5 M etcl 155 F-P.
5 M etcl 156 R-W.

5 M etcl 157-158 1906.

5 M etcl 157 A-L.
5 M etcl 158 M-V.

5 M etcl 159-160 1907.

5 M etcl 159 A-G.
5 M etcl 160 J-V.

5 M etcl 161-162 1908.

5 M etcl 161 A-G.
5 M etcl 162 J-V.

5 M etcl 163-166 1909.

5 M etcl 163 A-C.
5 M etcl 164 D-G.
5 M etcl 165 H-Po.
5 M etcl 166 Pr-Z.

5 M etcl 167-170 1910.

5 M etcl 167 A-Del.
5 M etcl 168 Der-May.
5 M etcl 169 Me-So.
5 M etcl 170 Ta-V.

5 M etcl 171-173 1911.

5 M etcl 171 A-C.
5 M etcl 172 D-G.
5 M etcl 173 H-V.

5 M etcl 174-178 1912.

5 M etcl 174 A-Cho.
5 M etcl 175 Ci-H.
5 M etcl 176 J-O.
5 M etcl 177 P-R.
5 M etcl 178 S-W.

5 M etcl 179-183 1913.

5M etcl 179-182 Particuliers.
5 M etcl 179 Ach-Col.
5 M etcl 180 Cug-Gip.
5 M etcl 181 Giv-Mul.
5 M etcl 182 Ney-Wat.
5 M etcl 183 Sociétés (A-Z).

5 M etcl 184-186 1914.

5 M etcl 184-185 Particuliers.
5 M etcl 184 A-F.
5 M etcl 185 G-Vo.
5 M etcl 186 Sociétés (A-Z).

5 M etcl 187-189 1915.

5 M etcl 187-188 Particuliers.
5 M etcl 187 Arc-Goi.
5 M etcl 188 Laf-Thi.
5 M etcl 189 Sociétés (A-Z).

5 M etcl 190-191 1916.

5 M etcl 190 Particuliers (B-V).
5 M etcl 191 Sociétés (A-Z).

5 M etcl 192-193 1917

5 M etcl 192 Particuliers (A-T).
5 M etcl 193 Sociétés (A-Z).

5 M etcl 194-196 1918

5 M etcl 194-195 Particuliers.
5 M etcl 194 B-M.
5 M etcl 195 P-W.
5 M etcl 196 Sociétés (A-Z).

5 M etcl 197 1919

5 M etcl 197 Particuliers (A-P).
5 M etcl 198 Sociétés (A-Z).

5 M etcl 199-201 1920.

5 M etcl 199-200 Particuliers.
5 M etcl 199 As-Ly.
5 M etcl 200 M-W.
5 M etcl 201 Sociétés (A-Z).

5 M etcl 202-204 1921.

5 M etcl 202-203 Particuliers.
5 M etcl 199 B-L.
5 M etcl 200 N-V.
5 M etcl 204 Sociétés (A-Z).

5 M etcl 205-207 1922.

5 M etcl 205-206 Particuliers.
5 M etcl 205 A-C.
5 M etcl 206 C-V.
5 M etcl 207 Sociétés (A-Z).

5 M etcl 208-211 1923.

5 M etcl 208-210 Particuliers.
5 M etcl 208 A-Com.
5 M etcl 209 Coq-J.
5 M etcl 210 L-V.
5 M etcl 211 Sociétés (A-Z).

5 M etcl 212-217 1924.

5 M etcl 212-215 Particuliers.
5 M etcl 212 A-Cl.
5 M etcl 213 Co-F.
5 M etcl 214 G-P.
5 M etcl 215 Q-W
5 M etcl 216-217 Sociétés.
5 M etcl 216 A-G.
5 M etcl 217 H-V.

5 M etcl 218-222 1925.

5 M etcl 218-220 Particuliers.
5 M etcl 218 A-Cop.
5 M etcl 219 D-Mor.
5 M etcl 220 N-W.
5 M etcl 221-222 Sociétés.
5 M etcl 221 A-P.
5 M etcl 222 R-T.

5 M etcl 223-228 1926.

5 M etcl 223-226 Particuliers.
5 M etcl 223 A-Crep.
5 M etcl 224 Cro-Gro.
5 M etcl 225 J-Pie.
5 M etcl 226 R-V.
5 M etcl 227-228 Sociétés.
5 M etcl 227 A-P.
5 M etcl 228 R-V.

5 M etcl 229-232 1927.

5 M etcl 229-230 Particuliers.
5 M etcl 229 A-E.
5 M etcl 230 G-V.
5 M etcl 231-232 Sociétés.
5 M etcl 231 A-L.
5 M etcl 232 N-T.

5 M etcl 233-237 1928.

5 M etcl 233-235 Particuliers.
5 M etcl 233 A-C.
5 M etcl 234 D-M.
5 M etcl 235 O-Y.
5 M etcl 236-237 Sociétés.
5 M etcl 236 A-D.
5 M etcl 237 F-Z.

5 M etcl 238-244 1929.

5 M etcl 238-242 Particuliers.
5 M etcl 238 A-B.
5 M etcl 239 C-D.
5 M etcl 240 E-J.
5 M etcl 241 L-P.
5 M etcl 242 R-V.
5 M etcl 243-244 Sociétés.
5 M etcl 243 A-D.
5 M etcl 244 E-V.

5 M etcl 245-254 1930.

5 M etcl 245-249 Particuliers.
5 M etcl 245 A-B.
5 M etcl 246 C.
5 M etcl 247 D-G.
5 M etcl 248 H-M.
5 M etcl 249 N-Z.
5 M etcl 250-254 Sociétés.
5 M etcl 250 A-D.
5 M etcl 251 E-Forc.
5 M etcl 252 Forg-M.
5 M etcl 253 I-O.
5 M etcl 254 P-Z.

5 M etcl 255-260 1931.

5 M etcl 255-258 Particuliers.
5 M etcl 255 A-D.
5 M etcl 256 E-K.
5 M etcl 257 L-R.
5 M etcl 258 S-V.
5 M etcl 259-260 Sociétés.
5 M etcl 259 A-I.
5 M etcl 260 J-V.

5 M etcl 261-265 1932.

5 M etcl 255-248 Particuliers.
5 M etcl 261 A-C.
5 M etcl 262 D-L.
5 M etcl 263 M-V.
5 M etcl 264-265 Sociétés.
5 M etcl 264 A-C.
5 M etcl 265 E-V.

5 M etcl 266-269 1933.

5 M etcl 266-268 Particuliers.
5 M etcl 266 A-C.
5 M etcl 267 D-L.
5 M etcl 268 M-V.
5 M etcl 269 Sociétés (A-Z).

5 M etcl 270-273 1934.

5 M etcl 270-271 Particuliers.
5 M etcl 270 A-F.
5 M etcl 271 G-Z.
M etcl 272-273 Sociétés.
5 M etcl 272 A-L.
5 M etcl 273 M-Z.

5 M etcl 274-278 1935.

5 M etcl 274-276 Particuliers.
5 M etcl 274 A-C.
5 M etcl 275 D-L.
5 M etcl 276 M-V.
M etcl 277-278 Sociétés.
5 M etcl 277 A-M.
5 M etcl 278 N-P.

5 M etcl 279-281 1936.

5 M etcl 279-280 Particuliers.
5 M etcl 279 A-L.
5 M etcl 280 L-Z.
M etcl 281 Sociétés (A-Z).

5 M etcl 282-283 1937.

5 M etcl 282 Particuliers (A-Z).
5 M etcl 283 Sociétés (B-V).

5 M etcl 284-286 1938.

5 M etcl 284-285 Particuliers.
5 M etcl 284 A-L.
5 M etcl 285 M-Z.
5 M etcl 286 Sociétés (A-Z).

5 M etcl 287-292 1939.

5 M etcl 287-289 Particuliers.
5 M etcl 287 A-B.
5 M etcl 288 C-G.
5 M etcl 289 J-Z
5 M etcl 290-292 Sociétés.
5 M etcl 290 A-F.
5 M etcl 291 M-Si.
5 M etcl 292 St-W.

5 M etcl 293-294 1940.
5 M etcl 293 Particuliers (A-V).
5 M etcl 294 Sociétés (A-Z).

Dossiers de déclarations

A partir de 1920, les établissements de 3^e classe sont soumis à déclaration. Les établissements de 1^{ère} et 2^e classes restent soumis à autorisation.

5 M etcl 295-357 Etablissements de 3^e classe, déclarations d'installation ou de dépôts : avis du conseil départemental d'hygiène, rapport de la commission sanitaire de l'arrondissement de Lyon, enquête de commodo et incommodo, récépissé, déclaration, plans en double exemplaire de l'établissement et de ses abords, correspondance avec le ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociale (classement par ordre numérique des dossiers).

1920-1941

5 M etcl 295	N° 1-50, 1920.
5 M etcl 296	N° 51-110, 1920.
5 M etcl 297	N° 111-180, 1920-1921 (<i>manque le dossier n° 143</i>).
5 M etcl 298	N° 181-250, 1921-1922.
5 M etcl 299	N° 251-310, 1922.
5 M etcl 300	N° 311-370, 1922-1923.
5 M etcl 301	N° 371-430, 1923.
5 M etcl 302	N° 431-500, 1923.
5 M etcl 303	N° 501-570, 1923-1924 (<i>manque le dossier n° 569</i>).
5 M etcl 304	N° 571-650, 1924 (<i>manque le dossier n° 619</i>).
5 M etcl 305	N° 651-720, 1924.
5 M etcl 306	N° 721-790, 1924 (<i>manque le dossier n° 731</i>).
5 M etcl 307	N° 791-870, 1924.
5 M etcl 308	N° 871-940, 1924.
5 M etcl 309	N° 941-1010, 1925.
5 M etcl 310	N° 1011-1070, 1925.
5 M etcl 311	N° 1071-1130, 1925 1924 (<i>manquent les dossiers n° 1120-1130</i>).
5 M etcl 312	N° 1131-1190, 1925-1926.
5 M etcl 313	N° 1191-1250, 1926.
5 M etcl 314	N° 1251-1310, 1926-1927.
5 M etcl 315	N° 1311-1370, 1927.
5 M etcl 316	N° 1371-1430, 1927.
5 M etcl 317	N° 1431-1480, 1927-1928.
5 M etcl 318	N° 1481-1550, 1928.
5 M etcl 319	N° 1551-1620, 1928.
5 M etcl 320	N° 1621-1680, 1928.
5 M etcl 321	N° 1681-1730, 1928-1929.
5 M etcl 322	N° 1731-1790, 1929 (<i>manquent les dossiers n° 1738-1740</i>).
5 M etcl 323	N° 1791-1850, 1929-1930 (<i>manque le dossier n° 1812</i>).
5 M etcl 324	N° 1851-1920, 1930.
5 M etcl 325	N° 1921-1980, 1930.
5 M etcl 326	N° 1981-2040, 1931.
5 M etcl 327	N° 2041-2090, 1931.

5 M etcl 328	N° 2091-2150, 1931.
5 M etcl 329	N° 2151-2210, 1931.
5 M etcl 330	N° 2211-2270, 1931.
5 M etcl 331	N° 2271-2320, 1931-1932.
5 M etcl 332	N° 2321-2370, 1931-1932.
5 M etcl 333	N° 2371-2460, 1932.
5 M etcl 334	N° 2461-2540, 1932.
5 M etcl 335	N° 2541-2610, 1932.
5 M etcl 336	N° 2611-2700, 1932-1933.
5 M etcl 337	N° 2701-2780, 1933.
5 M etcl 338	N° 2781-2860, 1933.
5 M etcl 339	N° 2861-2930, 1933.
5 M etcl 340	N° 2931-3000, 1934.
5 M etcl 341	N° 3001-3060, 1934.
5 M etcl 342	N° 3061-3120, 1934.
5 M etcl 343	N° 3121-3180, 1934.
5 M etcl 344	N° 3181-3230, 1935.
5 M etcl 345	N° 3231-3300, 1935.
5 M etcl 346	N° 3301-3360, 1935-1936 (<i>manque le dossier n° 3329</i>).
5 M etcl 347	N° 3361-3420, 1936.
5 M etcl 348	N° 3421-3480, 1936 (<i>manquent les dossiers n° 3427-3428</i>).
5 M etcl 349	N° 3481-3550, 1936-1937.
5 M etcl 350	N° 3551-3610, 1937.
5 M etcl 351	N° 3611-3680, 1937-1938 (<i>manquent les dossiers n° 3612-3678</i>).
5 M etcl 352	N° 3681-3740, 1938.
5 M etcl 353	N° 3741-3790, 1939.
5 M etcl 354	N° 3791-3850, 1939.
5 M etcl 355	N° 3851-3920, 1940.
5 M etcl 356	N° 3921-4010, 1940-1941.
5 M etcl 357	N° 4011-4100, 1940-1941.

5 M etcl 358-395 Plaintes, autorisations rejetées, affaires sans suite : demande en autorisation, plans, avis d'enquête de commodo et incommodo ; procès verbal d'enquête, correspondance, avis de l'autorité militaire, correspondances du préfet du Rhône avec les maires, les commissaires de police et les pétitionnaires (classement par type de demandeurs)⁵.

An VIII-1940

5 M etcl 358-388

Particuliers (classement par ordre alphabétique).

5 M etcl 358	A-Bay.
5 M etcl 359	Bec-Blu.
5 M etcl 360	Bo-Bre.
5 M etcl 361	Bri-Cen.
5 M etcl 362	Cha-Chav.
5 M etcl 363	Che-Cor.
5 M etcl 364	Cos-Dec.
5 M etcl 365	Der-Dri.
5 M etcl 366	Dub-Dul.
5 M etcl 367	Dum-Ey.
5 M etcl 368	Ai-Fus.
5 M etcl 369	Gab-Gaz.
5 M etcl 370	Ge-Glo.
5 M etcl 371	Gob-Goy.
5 M etcl 372	Gra-Gry.
5 M etcl 373	H-K.
5 M etcl 374	L-Lav.
5 M etcl 375	Le-Ly.
5 M etcl 376	Mag-May.
5 M etcl 377	Me-Mi.
5 M etcl 378	Mo-Mu.
5 M etcl 379	N-O.
5 M etcl 380	Pag-Perri.
5 M etcl 381	Perro-Pon.
5 M etcl 382	Pou-Pue.
5 M etcl 383	Ra-Rey.
5 M etcl 384	Ri-Rol.
5 M etcl 385	Ron-Ru.
5 M etcl 386	S.
5 M etcl 387	T-Vac.
5 M etcl 388	Vag-Z.

5 M etcl 389-394

Sociétés (classement par ordre alphabétique).

5 M etcl 389	A-E.
5 M etcl 390	F-K.
5 M etcl 391	L.
5 M etcl 392	M-Pe.
5 M etcl 393	Pho.-Rho.
5 M etcl 394	S-Z.

5 M etcl 395

Plaintes anonymes.

⁵ On notera que les dossiers de demandes en autorisation ayant abouti comprennent également des plaintes, dans la mesure où chaque demande fait l'objet d'une enquête de commodo et incommodo permettant aux habitants de faire part de leurs observations et oppositions au commissaire de police chargé de l'enquête.

Table de concordance entre les anciennes cotes et les cotes actuelles

(Les cotes anciennes correspondent à d'anciens n° de cartons).

ancienne cote	Cote actuelle
16	5 M etcl 71
17	5 M etcl 72
18	5 M etcl 73
19	5 M etcl 74
20	5 M etcl 75
21	5 M etcl 76
22	5 M etcl 77
23	5 M etcl 78
24	5 M etcl 79
25	5 M etcl 80
26	5 M etcl 81
27	5 M etcl 82
28	5 M etcl 83
29	5 M etcl 84
30	5 M etcl 85
31	5 M etcl 86
33	5 M etcl 87
34	5 M etcl 89
35	5 M etcl 90
36	5 M etcl 110
37	5 M etcl 111
38	5 M etcl 112
39	5 M etcl 113
40	5 M etcl 114
41	5 M etcl 115
42	5 M etcl 116
43	5 M etcl 118
44	5 M etcl 119
45	5 M etcl 120
46	5 M etcl 121
47	5 M etcl 122
48	5 M etcl 123
49	5 M etcl 124
50	5 M etcl 126
51	5 M etcl 127
52	5 M etcl 128
53	5 M etcl 129
54	5 M etcl 130
55	5 M etcl 131
56	5 M etcl 132
57	5 M etcl 133
58	5 M etcl 134
59	5 M etcl 135

ancienne cote	Cote actuelle
60	5 M etcl 137
61	5 M etcl 138
62	5 M etcl 139
63	5 M etcl 140
64	5 M etcl 141
65	5 M etcl 142
66	5 M etcl 143
67	5 M etcl 144
68	5 M etcl 145
69	5 M etcl 146
70	5 M etcl 147
71	5 M etcl 148
72	M etcl 149
73	5 M etcl 150
74	5 M etcl 151
75	5 M etcl 152
76	5 M etcl 153
77	5 M etcl 154
78	5 M etcl 155
79	5 M etcl 157
80	5 M etcl 158
81	5 M etcl 159
82	5 M etcl 160
83	5 M etcl 161
84	5 M etcl 162
85	5 M etcl 163
86	5 M etcl 164
87	5 M etcl 165
88	5 M etcl 166
89	5 M etcl 167
90	5 M etcl 168
91	5 M etcl 169
92	5 M etcl 170
93	5 M etcl 171
94	5 M etcl 172
95	5 M etcl 173
96	5 M etcl 174
97	5 M etcl 175
98	5 M etcl 176
99	5 M etcl 177
100	5 M etcl 178
150	5 M etcl 70
449	5 M etcl 295

ancienne cote	Cote actuelle	ancienne cote	Cote actuelle
450	5 M etcl 296	509	5 M etcl 344
451	5 M etcl 297	510	5 M etcl 345
452	5 M etcl 298	511	5 M etcl 346
453	5 M etcl 299	512	5 M etcl 347
454	5 M etcl 300	513	5 M etcl 348
455	5 M etcl 301	514	5 M etcl 349
456	5 M etcl 302	515	5 M etcl 350
457	5 M etcl 303	516	5 M etcl 351
458	5 M etcl 304	517	5 M etcl 352
459	5 M etcl 305	518	5 M etcl 353
460	5 M etcl 306	519	5 M etcl 354
461	5 M etcl 307	520	5 M etcl 355
462	5 M etcl 308	521	5 M etcl 356
463	5 M etcl 309	522	5 M etcl 357
464	5 M etcl 310	600	5 M etcl 179
465	5 M etcl 311	600	5 M etcl 179
466	5 M etcl 312	601	5 M etcl 180
467	5 M etcl 313	602	5 M etcl 181
468	5 M etcl 314	603	5 M etcl 182
469	5 M etcl 315	604	5 M etcl 183
470	5 M etcl 316	605	5 M etcl 184
471	5 M etcl 317	605	5 M etcl 184
472	5 M etcl 318	606	5 M etcl 185
473	5 M etcl 319	607	5 M etcl 186
474	5 M etcl 320	608	5 M etcl 187
475	5 M etcl 321	609	5 M etcl 188
476	5 M etcl 322	610	5 M etcl 189
477	5 M etcl 323	611	5 M etcl 190
478	5 M etcl 324	612	5 M etcl 191
479	5 M etcl 325	613	5 M etcl 192
480	5 M etcl 326	614	5 M etcl 193
480	5 M etcl 329	615	5 M etcl 194
481	5 M etcl 327	616	5 M etcl 195
482	5 M etcl 328	617	5 M etcl 196
484	5 M etcl 330	619	5 M etcl 198
485	5 M etcl 331	620	5 M etcl 199
486	5 M etcl 332	621	5 M etcl 200
487	5 M etcl 333	622	5 M etcl 201
488	5 M etcl 334	623	5 M etcl 202
500	5 M etcl 335	624	5 M etcl 203
501	5 M etcl 336	625	5 M etcl 204
502	5 M etcl 337	626	5 M etcl 205
503	5 M etcl 338	627	5 M etcl 206
504	5 M etcl 339	628	5 M etcl 207
505	5 M etcl 340	629	5 M etcl 208
506	5 M etcl 341	630	5 M etcl 209
507	5 M etcl 342	631	5 M etcl 210
508	5 M etcl 343	632	5 M etcl 211

ancienne cote	Cote actuelle	ancienne cote	Cote actuelle
633	5 M etcl 212	681	5 M etcl 261
634	5 M etcl 213	682	5 M etcl 262
635	5 M etcl 214	683	5 M etcl 263
636	5 M etcl 215	684	5 M etcl 264
637	5 M etcl 216	685	5 M etcl 265
638	5 M etcl 217	686	5 M etcl 266
639	5 M etcl 218	687	5 M etcl 267
640	5 M etcl 219	688	5 M etcl 268
641	5 M etcl 220	689	5 M etcl 269
642	5 M etcl 221	690	5 M etcl 270
643	5 M etcl 222	691	5 M etcl 271
644	5 M etcl 223	692	5 M etcl 272
645	5 M etcl 224	693	5 M etcl 273
646	5 M etcl 225	694	5 M etcl 274
647	5 M etcl 226	695	5 M etcl 275
648	5 M etcl 227	696	5 M etcl 276
649	5 M etcl 228	697	5 M etcl 277
650	5 M etcl 229	698	5 M etcl 278
651	5 M etcl 230	699	5 M etcl 279
652	5 M etcl 231	700	5 M etcl 280
653	5 M etcl 232	701	5 M etcl 281
654	5 M etcl 233	702	5 M etcl 282
655	5 M etcl 234	703	5 M etcl 283
656	5 M etcl 235	704	5 M etcl 284
657	5 M etcl 236	705	5 M etcl 285
658	5 M etcl 237	706	5 M etcl 286
659	5 M etcl 238	707	5 M etcl 287
660	5 M etcl 239	708	5 M etcl 289
661	5 M etcl 240	709	5 M etcl 290
662	5 M etcl 241	710	5 M etcl 291
663	5 M etcl 242	711	5 M etcl 293
664	5 M etcl 243	712	5 M etcl 294
665	5 M etcl 244	800	5 M etcl 358
666	5 M etcl 245	801	5 M etcl 359
667	5 M etcl 246	802	5 M etcl 360
668	5 M etcl 247	803	5 M etcl 361
669	5 M etcl 248	804	5 M etcl 362
670	5 M etcl 249	805	5 M etcl 363
671	5 M etcl 250	806	5 M etcl 364
672	5 M etcl 251	807	5 M etcl 365
673	5 M etcl 252	808	5 M etcl 366
674	5 M etcl 254	809	5 M etcl 367
675	5 M etcl 255	810	5 M etcl 368
676	5 M etcl 256	811	5 M etcl 369
677	5 M etcl 257	812	5 M etcl 370
678	5 M etcl 258	813	5 M etcl 371
679	5 M etcl 259	814	5 M etcl 372
680	5 M etcl 260	815	5 M etcl 373

ancienne cote	Cote actuelle		
816	5 M etcl 374	7900	5 M etcl 156
817	5 M etcl 375	8320	5 M etcl 391
818	5 M etcl 376	11999	5 M etcl 104
819	5 M etcl 377	12000	5 M etcl 91
820	5 M etcl 378	12001	5 M etcl 92
821	5 M etcl 379	12002	5 M etcl 93
822	5 M etcl 380	12003	5 M etcl 94
823	5 M etcl 381	12004	5 M etcl 95
824	5 M etcl 382	12005	5 M etcl 96
825	5 M etcl 383	12006	5 M etcl 97
826	5 M etcl 384	12007	5 M etcl 98
827	5 M etcl 385	12008	5 M etcl 99
828	5 M etcl 386	12009	5 M etcl 100
829	5 M etcl 387	12010	5 M etcl 101
830	5 M etcl 388	12011	5 M etcl 102
831	5 M etcl 389	12012	5 M etcl 103
832	5 M etcl 390	12013	5 M etcl 105
833	5 M etcl 392	12014	5 M etcl 106
834	5 M etcl 393	12015	5 M etcl 107
835	5 M etcl 394	12016	5 M etcl 108
836	5 M etcl 395	12017	5 M etcl 109
6730	5 M etcl 253	42001	5 M etcl 117
7071	5 M etcl 288	49001	5 M etcl 125
7100	5 M etcl 292	59001	5 M etcl 136

